



Conseil de Sages



Compte rendu de la réunion du 23 Mars 2018

Etaient présents : Isabelle VERMUSE, Gaston DELBARRE, Christiane LESAGE, Francis BACQUAERT, Bernard DUCATEZ, Gisèle GAILLARD, Pierre ROULETTE, Annie VANACKER,

Etaient absents excusés : Claude GUFFROY, Yves MARIOT, Jean-Claude REGNIEZ, Jean-Marie SCHEERS, Michel VANHALST.

Monsieur le Maire fera une brève apparition pour saluer les membres du Conseil de sages : il sera sollicité par rapport à la Commission pour la sécurité routière.

- : - : - : - : - :

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte rendu (réunion du 19/01/2018).

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans modification.

2. Point de situation sur la gestion du cimetière, par Mme LOKIETEK, directrice des services municipaux et Mme PILLE, Adjoint administratif.

Introduction par Mme VERMUSE : Après son élection en 2014, Monsieur le Maire a fait connaissance avec les services municipaux et il a organisé sa gestion en fonction des moyens humains dont il disposait. Beaucoup de choses étaient à faire, dans de nombreux domaines. C'est ainsi qu'il a confié au service accueil/état civil, de gérer le cimetière.

Mme LOKIETEK explique qu'il s'est avéré nécessaire de moderniser l'outil. Pour cela il a fallu choisir le logiciel et se former (ce qui dépend beaucoup du prestataire), puis mettre en œuvre l'outil. Ce qui prend du temps, d'autant que le service d'état civil ne comportait que deux personnes contre quatre maintenant. Mme PILLE est chargée de faire fonctionner le logiciel de gestion du cimetière mais l'objectif est qu'il y ait une deuxième personne afin d'assurer une parfaite continuité dans le travail.

A ce jour, le logiciel est renseigné et donc opérationnel à 50%. Il permet d'éditer une fiche détaillée pour chaque sépulture, ces fiches étant ensuite classées allée par allée. Comme il a été dit précédemment, c'est un travail parfois compliqué de recouper les renseignements existants et/ou d'aller à la recherche des éléments manquants. Ce travail a toujours pour première étape d'aller au cimetière pour prendre un cliché des tombes.

Le Conseil de sages s'étonne que Mme LOKIETEK et Mme PILLE ne soient pas en possession des plans que ses membres avaient réalisés, parfois accompagnés de photographies, dès novembre 2014, à la demande de Monsieur le Maire qui avait souhaité que le Conseil de sages crée une Commission pour ce travail. Isabelle VERMUSE indique savoir où se trouvent ces documents qu'elle remettra à Mme PILLE.

3. Sécurité routière :

La municipalité n'a toujours pas mis en place ladite commission. Monsieur le Maire indique que des travaux sont réalisés régulièrement dans la Commune mais ce sont essentiellement des travaux de voirie, sans lien avec la sécurité routière.

4. Compteur électrique LINKI

Christiane LESAGE a réalisé un important travail de recherche sur internet. Le résultat de cette recherche figure sur la convocation à la présente réunion.



Conseil de Sages



Il en ressort que la question de la pose de ces compteurs a été légiférée et que donc elle s'impose à nous. D'ailleurs toutes les municipalités qui ont intenté une action en justice ont été déboutées. Ce qui signifie que tout citoyen qui refuserait la pose du compteur au moment où ENEDIS le propose, pourra se voir imposer cette pose et, de plus, à ses frais.

Cependant, dans le magazine « Que choisir » de ce mois –avril 2018-, on trouve un article indiquant que cet organisme de défense des consommateurs « repart à l'attaque contre le compteur Linki avec une pétition intitulée "Refusons de payer pour Enedis" ». En effet, « Que choisir » dénonce le fait que « vous allez payer 15€ pendant dix ans pour permettre à Enedis d'installer un compteur communicant pour lequel vous n'avez aucune contrepartie alors que le gouvernement avait toujours promis que le déploiement du compteur Linki serait gratuit pour les ménages ». La pétition est disponible sur le site <http://ufcqc.link/linky2018>. L'UFC-Que choisir fera également paraître une pétition papier dans son numéro du mois de Mai prochain

On notera aussi cet extrait d'un article du Figaro économie du 23 mars 2018 : « Ses opposants (au compteur Linki) l'accusent toujours de porter atteinte à leur santé et à leur vie privée. Les attaques sont telles que le Sénat cherche à amender le Code de l'énergie pour que ceux qui le souhaitent puissent refuser ce compteur obligatoire.

Enfin, (extrait du Figaro économie du 27 mars 2018 : « La Cnil a annoncé avoir mis en demeure ce mardi Direct Énergie au sujet du compteur communicant Linky. La Commission reproche au fournisseur d'électricité de collecter les données des clients sans leur consentement ...L'autorité en charge de la protection de la vie personnelle dans les traitements informatiques donne trois mois à l'entreprise pour «se conformer à la loi» sur les demandes de consentement. Dans le cas contraire, des sanctions pourraient être prononcées. »

Sur un autre sujet : Un membre du Conseil de sages a relevé que sa facture d'électricité comporte une somme correspondant au financement du Comité d'entreprise d'EDF et il s'interroge que la légalité de la chose. Le Conseil des sages va étudier cette question.

5. Abeilles en danger :

Monsieur REGNAUDIN, l'apiculteur de Violaines est venu nous parler des problèmes qu'il rencontre pour conserver ses abeilles en bonne santé. En effet, en 2017, il a subi la perte de 80 ruches sur un total de 280. Et il ne reçoit aucune aide par rapport à ces pertes.

Il indique deux causes à ces mortalités ; les pesticides et la météo qui contribue au manque de pollen. Il y a également l'utilisation, par les agriculteurs, de graines de maïs enrobées qui donnent un mauvais pollen.

Pour ce qui est de la météo il ne peut bien sûr rien faire et pour les pesticides il ne peut que déplacer ses ruches. L'idéal pour lui est de trouver des agriculteurs pratiquant une agriculture biologique qui acceptent de lui permettre de poser des ruches sur leurs terres.

La prochaine réunion du Conseil de sages est fixée au
Vendredi 27 avril à 16H30.

**Le secrétaire de séance,
Gaston DELBARRE**